

23 AVR. 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 15 AVRIL 2014 À 18 HEURES 30

N° 3 - 67 / 2014 : DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION
DES COLLÈGES ET LYCÉES

L'An Deux Mille Quatorze, le 15 avril 2014

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 15 avril 2014 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : madame Élodie NADJAR

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES-ÉTIENNE, Philippe BONNECARRÈRE, Gisèle DEDIEU, Claude LECOMTE, , Bruno LAILHEUGUE, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PÉREZ, Steve JACKSON, Marie-Louise AT, Patrick BÉTEILLE, Michèle BARRAU-SARTRES (avec procuration de Naïma Marengo), Frédéric ESQUEVIN, France GERBAL-MÉDALLE, Enrico SPATARO, Odile LACAZE, Élodie NADJAR (*Pouvoir de Patrice BEDIER*), Fabien LACOSTE, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Najat DELPEYRAT, Sarah LAURENS, Éric GUILLAUMIN, Robert GAUTHIER, Delphine DESHAÏES-GALINIÉ, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Francis SALABERT, Emmanuelle PIERRY, Claude JULIEN Gérard POUJADE, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Michel TRÉBOSC, Jean-Paul RAYNAUD (*pouvoir de Delphine MAILLET-RIGOLET*), Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Blandine THUEL, Stéphane BARDY, Jean-François ROCHEDREUX, Robert AZAÏS.

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, , Martine ALRAN-REY, Thérèse BEAUCOURT, Rino GATEFIN, Françoise FEUGEAS, Jean-Charles BALARDY, Christian LAFON, Yves CHAPRON.

Membres excusés :

Membres titulaires : Madame Naïma MARENGO, Monsieur Patrice BEDIER, Madame Delphine MAILLET-RIGOLET.

Membres suppléants : Messieurs, Jacques ROUSSEL, Alain COURTY, Albert SARMAN, Thierry LAFUENTE.

Titulaires présents : 48

Suppléants présents non votants : 7

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 15 AVRIL 2014 À 18 HEURES 30

N° 3 - 67 /2014 : DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AUX CONSEILS
D'ADMINISTRATION DES COLLÈGES ET LYCÉES

Pilote : Direction Générale des Services /Affaires juridiques

Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, rapporteur,

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République a modifié les dispositions relatives l'organisation administrative des établissements publics locaux d'enseignement.

Le Code de l'Education dispose que les conseils d'administration des collèges et lycées sont composés selon l'importance de l'établissement, de vingt-quatre ou de trente membres.

Le conseil d'administration comprend :

- 1° Pour un tiers, des représentants des collectivités territoriales, des représentants de l'administration de l'établissement et une ou plusieurs personnalités qualifiées ; dans le cas où ces dernières représenteraient le monde économique, elles comprendraient, à parité, des représentants des organisations représentatives des salariés et des employeurs ;
- 2° Pour un tiers, des représentants élus du personnel de l'établissement ;
- 3° Pour un tiers, des représentants élus des parents d'élèves et élèves.

Les représentants des collectivités territoriales sont au nombre de trois ou de quatre, selon que l'effectif du conseil d'administration est de vingt-quatre ou de trente membres.

Lorsque les représentants des collectivités territoriales sont au nombre de trois, ils comprennent deux représentants de la collectivité de rattachement (conseil régional ou conseil général) et un représentant de la commune siège de l'établissement et, lorsqu'il existe un établissement public de coopération intercommunale, un représentant de cet établissement public siège sans voix délibérative.

Lorsque les représentants des collectivités territoriales sont au nombre de quatre, ils comprennent deux représentants de la collectivité de rattachement (conseil régional ou conseil général) et deux représentants de la commune siège de l'établissement ou, lorsqu'il existe un établissement public de coopération intercommunale, deux représentants de la collectivité de rattachement, un représentant de cet établissement public de coopération intercommunale et un représentant de la commune siège.

Concernant le lycée d'enseignement général, technique, professionnel agricole

Dans la mesure où de nombreux sujets sont de nature à générer des liens privilégiés entre les établissements scolaires et la communauté d'agglomération de l'Albigeois, au travers, par exemple, de la compétence transport, il vous est proposé de désigner des représentants du conseil communautaire qui siègeront au sein des conseils d'administration des établissements.

Il est proposé les désignations suivantes :

Collège Aristide Bruant :	Madame Naïma MARENGO (voix consultative)
Collège Honoré de Balzac :	Madame Élodie NADJAR (voix délibérative)
Collège Jean Jaurès :	Monsieur Robert GAUTHIER (voix délibérative)
Collège Saut de Sabo :	Madame Céline TAFELSKI (voix délibérative)
EPLFPA Fonlabour :	Monsieur Claude LECOMTE (voix délibérative)
Lycée Rascol :	Monsieur Robert GAUTHIER (voix délibérative)
Lycée Lapérouse :	Monsieur Bruno LAILHEUGUE (voix délibérative)
Lycée Bellevue :	Madame Muriel ROQUES-ÉTIENNE (voix délibérative)
Lycée Toulouse-Lautrec :	Monsieur Jean-Michel BOUAT (voix délibérative)

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Education,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

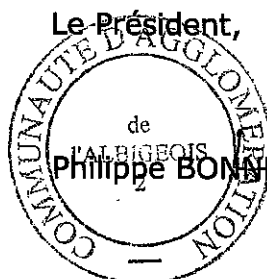
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉSIGNE pour représenter la communauté d'agglomération de l'Albigeois aux conseils d'administration des établissements publics d'enseignement :

Collège Aristide Bruant :	Madame Naïma MARENGO (voix consultative)
Collège Honoré de Balzac :	Madame Élodie NADJAR (voix délibérative)
Collège Jean Jaurès :	Monsieur Robert GAUTHIER (voix délibérative)
Collège Saut de Sabo :	Madame Céline TAFELSKI (voix délibérative)
EPLFPA Fonlabour :	Monsieur Claude LECOMTE (voix délibérative)
Lycée Rascol :	Monsieur Robert GAUTHIER (voix délibérative)
Lycée Lapérouse :	Monsieur Bruno LAILHEUGUE (voix délibérative)
Lycée Bellevue :	Madame Muriel ROQUES-ÉTIENNE (voix délibérative)
Lycée Toulouse-Lautrec :	Monsieur Jean-Michel BOUAT (voix délibérative)

Pour extrait conforme,
Fait le 15 avril 2014,

Le Président,



Philippe BONNEGARRÈRE

